



SYNDICAT MIXTE POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 6 SEPTEMBRE 2017

n° 26-2017

BUDGET 2017 : DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le Comité du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni **MERCREDI 6 SEPTEMBRE 2017 à 14h30**, salle de réunion du pôle hippique (chemin de la Madeleine), sur convocation du 30 AOUT 2017.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président élu ce jour.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

ETAIENT PRÉSENTS :

MEMBRES avec voix délibérative titulaires

Mme Malika CHERRIERE

Conseillère régionale

M. Jean-Manuel COUSIN

Conseiller régional

M. Jean-Claude BRAUD

Conseiller départemental

M. André DENOT

Conseiller départemental

M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE

Conseiller départemental

M. Gilles QUINQUENEL

Président de Saint-Lô Agglo

M. Loïc RENIMEL

Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo

M. François BRIERE

Maire de Saint-Lô

- Suppléants

M. Gaël PINCHON

Conseiller municipal de Saint-Lô

Mme Isabelle VANDENBERGHE

Conseillère régionale

MEMBRES suppléants sans voix délibérative

Mme Marie-Pierre FAUVEL

Conseillère départementale

M. Mickaël GRANDIN

Conseiller communautaire Saint-Lô Agglo

Mme Catherine SAUCET

Conseillère municipale de Saint-Lô

ETAIENT EXCUSES :

- Titulaires

M. Pascal MARIE

Conseiller régional

Mme Marie-Laure OSMOND-RENIMEL

Conseillère municipale de Saint-Lô

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les éléments budgétaires et d'information fournis dans le rapport ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical vote la décision modificative n°2 au Budget 2017 qui s'établit comme suit :

- **En Fonctionnement**

DEPENSES

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant	Commentaires
11	6135	Locations mobilières	3 038.75 €	Location pour le salon du patrimoine
12	6218	Autre personnel extérieur	30 000.00 €	Mise à disposition du service de la ville de Saint-Lô pour les espaces verts, à cpter du 1er juillet 2017
	64131	Rémunérations	3 000.00 €	Besoins complémentaires suite à l'arrêt des CAE
			36 038.75 €	

RECETTES

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant	Commentaires
13	6419	Remboursement sur rémunération du personnel	1 105.84 €	Remboursement de congés de maladie, accident de travail
74	74718	Participation de l'Etat	- 5 430.48 €	Arrêt des aides de l'Etat dans le cadre des CAE
74	7473	Département de la Manche	4 750.00 €	Salon du patrimoine et concours endurance
	7474	Communes et structures intercommunales	30 000.00 €	Montant prévisionnel à ajouter à la contribution de la ville (70 000 € au BP)
77	773	Mandats annulés	1 272.11 €	
	7788	Autres produits exceptionnels	4 341.28 €	Remboursement assurances
			36 038.75 €	

- **En Investissement**

DEPENSES

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant	Commentaires
20	2051	Concessions et droits similaires (licences, logiciel)	3 000.00 €	Acquisition logiciel E. MAGNUS
21	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	12 000.00 €	Achat herse et autres matériels...
	2182	Matériel de transport	- 15 000.00 €	Prévu 30 000 € au BP avant fin négociation avec l'IFCE
	21848	Autres matériels de bureau et mobilier	4 000.00 €	Achat de tables et chaises pour écurie n° 6
	2185	Matériel de téléphonie	500.00 €	Achat de 3 téléphones
	2188	Autres matériels	- 4 500.00 €	Prévu 10 845 € au BP
		TOTAL	- €	

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat Mixte,

André DENOT

